ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

Association sans but lucratif régie par la loi de 1901
Siège social : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE
Identification R.N.A. : W751124211
Président : Eric Hintermann

Courrier : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE

Contact par mail : associationturfistes@yahoo.fr
Site internet : www.associationturfistes.fr
Page Facebook : *https://www.facebook.com/associationturfistes/*

Lettre aux adhérents n° 70

Bulletin bimestriel de l'Association Nationale des Turfistes

Le 2 mars 2020

SOMMAIRE

L'éditorial d'Éric Hintermann, président de l'ANT, p. 1
Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ANT, p. 3
Paris en ligne : les enjeux passés au crible, p. 5
Au fil de l'actualité hippique, p. 10
Chronique de la régularité des courses, p. 12
L'ANT à travers la presse, p. 20
Le coin du joueur, p. 22
Les Mémorables de Michel Lemosof, p. 24
Rendez-vous au prochain numéro, p. 30
Adhésion et cotisation, p. 31

L'ÉDITORIAL D'ÉRIC HINTERMANN, président de l'ANT

SAUVONS LE QUINTÉ

Les réformes entreprises par la nouvelle direction du PMU emmenée par M. Cyril Linette, avec notamment la suppression du numéro de la chance, honni par les turfistes qui aiment un jeu intelligent, son remplacement par une cagnotte le dimanche pour les gagnants de l'ordre, la diminution de l'offre de paris et de courses, également demandée par l'ANT, qui permet une meilleure concentration des mises, ont eu un premier effet bénéfique sur la recette. Les enjeux hippiques ont moins baissé sur la totalité de l'année et

même augmenté de 5,2% pour les paris engagés en ligne. Ce dernier chiffre, fourni par l'ARGEL, est intéressant puisqu'il concerne souvent de jeunes parieurs. Le meeting d'hiver de Vincennes a même vu le chiffre des mises augmenter de 5,2%.

Dans le même temps, le quinté poursuit inexorablement sa chute. Le PMU, dont la communication statistique s'apparente au « secret défense », n'a pas diffusé de données récentes. Autant le site « pmu.fr » est remarquable pour enregistrer les paris en ligne, autant les clics sur « PMU » pour trouver des statistiques ne donnent pas de résultats actualisés. On sait cependant que la courbe est toujours en baisse. Gageons que si elle était montante, le PMU nous le dirait !

Recherchons ensemble les raisons du déphasage entre le quinté et les autres paris. Les turfistes savent mieux que quiconque pourquoi ils abandonnent ce jeu. Il aurait été intéressant d'y travailler avec le PMU. Hélas le dialogue n'est de nouveau plus au niveau où il devrait être.

L'AFFAIRE DU BONUS 4 SUR 5.

A la réflexion, deux séries de causes apparaissent. Il y a d'une part celles qui sont propres au quinté lui-même et d'autre part celles qui concernent la crise du système hippique en général.

Dans la première catégorie apparaît nettement la suppression du bonus 4 sur 5. Cette réforme a accéléré la crise du quinté. Au départ, l'intention était louable. Avant la réforme, les trois bonus (le 3, le 4 et le 4 sur 5) accaparaient ensemble, après déduction des prélèvements légaux, les deux tiers de la somme redistribuée aux turfistes. Il ne restait qu'un sixième pour les gagnants dans l'ordre et un sixième pour le désordre. Trouver les cinq premiers étant difficile, les gains du désordre n'étaient pas satisfaisants.

La logique turfiste plaidait donc pour la suppression du bonus 4 sur 5. D'une part il absorbait à lui seul près de 30% de la somme à redistribuer ce qui réduisait d'autant les gains des parieurs qui avaient trouvé les cinq. D'autre part, il récompensait des gagnants qui n'avaient pas mis le cheval arrivé premier sur leurs tickets.

Mais voilà, le quinté est sans doute le moins turfiste des jeux. La part du hasard y est en effet importante. Les parieurs y jouent dans l'espoir d'un gros gain avec l'ordre qui est fort difficile à deviner. Mais ils s'étaient dans le même temps habitués à rentrer plus ou moins dans leurs fonds avec le bonus 4 sur 5. C'était vrai des petits comme des gros joueurs. Depuis sa suppression, ils se sont mis en nombre croissant à quitter le quinté. Des parieurs attirés par le seul jeu hippique à gros rapports potentiels ont même rompu avec le PMU.

Dans la configuration actuelle, il suffit qu'un outsider se glisse dans les trois premiers, pour qu'on ne touche aucun bonus. Or cela arrive souvent. En conclusion, les résultats sont là. Le quinté baisse. Il faut bien en tenir compte.

La démonstration ayant été faite qu'avec trois bonus, il y en a un de trop, il faudrait garder le bonus 4. Il serait en effet impensable de ne pas récompenser les turfistes qui ont trouvé les quatre premiers, alors que ceux qui en ont quatre sur les cinq premiers le seraient.

DONNER CONFIANCE EN GARANTISSANT LA RÉGULARITÉ.

Le rétablissement d'un bonus populaire ne suffira pas pour relancer le quinté. Son déclin s'inscrit dans la crise du système hippique et des courses. La relance passe aussi par des réformes qui garantissent la régularité des épreuves. Les sociétés de courses doivent se réveiller. Quelques signes positifs apparaissent avec la consultation publique engagée par le

Trot, la sanction d'un driver connu dont les comportements ont depuis longtemps choqué la communauté turfiste et le durcissement de la lutte contre le dopage.

Il faudra aller plus loin. Les erreurs de commissaires ont défrayé la chronique cet hiver. De plus, ils ne sont pas intervenus quand à plusieurs reprises des drivers s'éloignaient de la corde à seule fin d'empêcher le passage de concurrents. Le corps des commissaires doit être professionnalisé. Leur recrutement doit se faire sur des bases sérieuses, leur formation doit être sanctionnée par un diplôme et un système de cartons jaunes et rouges devra être instauré pour sanctionner les responsables d'erreurs. La transparence des épreuves et du système hippique est fondamentale pour créer un climat de confiance.

L'Association Nationale des Turfistes, qui a démontré son sérieux depuis bientôt un quart de siècle, devrait être associée à titre consultatif dans les instances dirigeantes du PMU et des sociétés. Les préoccupations des turfistes seraient alors prises en considération pour chaque décision. Ces fins connaisseurs de la chose hippique joueraient un rôle utile. Enfin, le cheval doit retrouver sa place dans la société française et la vie de tous les jours d'où il a complètement disparu. Il n'apparaît plus sur les écrans qui pourtant se multiplient. Son absence joue également contre le quinté qui a besoin de vocations turfistes nouvelles. Oui tout se tient.

ERIC HINTERMANN Président de l'Association Nationale des Turfistes.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANT

par Éric Blaisse, secrétaire général de l'ANT

L'Association Nationale des Turfistes, créée en 1996 par Eric Hintermann, s'est réunie en Assemblée Générale le 12 janvier 2020 à 9 h 30 à la Brasserie *« L'Européen »*, à Paris. Le Président a remercié les membres du Bureau et les adhérents qui étaient présents, ainsi que ceux qui ne pouvaient pas venir et qui s'en étaient excusés.

I RAPPORT MORAL PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

Eric Hintermann, président de l'Association Nationale des Turfistes, rappelle à grands traits les « fondamentaux » de l'ANT : privilégier le dialogue, la critique constructive, et bien sûr dans le cadre du bénévolat et en même temps de la plus stricte indépendance.

Rappel du travail effectué en 2019 : 1 Informations et analyses dans notre bulletin bimestriel, la *Lettre aux adhérents* (6 numéros par an, chaque numéro comprenant entre 20 et 30 pages environ). 2 Envoi de ce bulletin à tous nos adhérents et à une soixantaine de personnalités du monde des courses (dirigeants des sociétés mères et du PMU, députés, sénateurs, journalistes, associations, etc.). 3 Réponse au courrier des turfistes. 4 Echanges avec les turfistes via notre site internet. 5 Echanges avec les turfistes via notre page Facebook (plus de 3700 abonnés). 6 Rencontres avec les turfistes lors des *Journées des Turfistes* organisées à Vincennes (janvier), Enghien (août) et Auteuil (novembre). 7 Articles parus dans la presse. 8 Réunions de Bureau. 9 Dîners-débats. 10 Rencontres avec les dirigeants et personnalités majeures.

Il évoque ensuite l'attente que suscite l'organisation des prochaines « Assises du Trot » qui vont

tout à fait dans le sens des « États Généraux de la filière hippique » qu'il réclamait depuis plusieurs années, et exprime le souhait que l'ANT puisse y prendre toute la place qui lui revient.

Le rapport moral est adopté.

II RAPPORT FINANCIER PRÉSENTÉ PAR LE TRÉSORIER

Roland Favre présente le rapport financier. Le solde est largement positif à la fin de l'année 2019, et les cotisations ont commencé à rentrer pour 2020. L'ANT tient à remercier tous ses adhérents qui cotisent. A noter que la moitié d'entre eux environ ont choisi la cotisation « soutien » pour nous aider davantage. Les principales sources de dépenses sont les courriers, l'affranchissement, l'impression et l'envoi de la version « papier » du bulletin à un certain nombre de personnalités du monde des courses dont nous n'avons pas l'adresse e-mail, et l'abonnement à l'organisme qui héberge notre site internet. A noter que tous les frais de repas des membres du Bureau, ainsi que tous leurs frais de déplacement, même quand ils viennent de loin, sont entièrement à leur charge, tous travaillent au service des turfistes de façon entièrement bénévole.

Le rapport financier est adopté.

III RENOUVELLEMENT DU BUREAU NATIONAL

L'Assemblée Générale a élu son Bureau National.
Le Bureau de l'Association Nationale des Turfistes est le suivant :

Liste des membres du Bureau :

Président :	ÉRIC HINTERMANN
Vice-Présidents :	ALAIN KUNTZMAN et SÉBASTIEN LAMBERT
Secrétaire général :	ÉRIC BLAISSE
Secrétaire général-adjoint :	GÉRARD PARTHONNAUD
Trésorier :	ROLAND FAVRE
Trésorier-adjoint :	DANIEL LOCQUET
Membres :	BERNARD BAROUCH et MICHEL LEMOSOF

IV COTISATIONS

Elles sont maintenues sur le modèle des années précédentes, au choix de l'adhérent :
— 10 euros (cotisation « adhérent ») ;
— 20, 30, 40, 50 euros ou plus (cotisation « soutien »).

V QUESTIONS DIVERSES

Le débat porte principalement sur le résultat des élections et sur la réglementation de l'utilisation de la cravache. Concernant ce dernier point, un consensus se fait pour en demander la limitation la plus stricte.

La séance est levée à 11 h 45, il est temps, pour tous ceux qui le souhaitent, de se rendre à l'hippodrome de Vincennes, tout proche, pour participer à la « Journée des Turfistes ».

PARIS EN LIGNE :

LES ENJEUX PASSÉS AU CRIBLE

Par Alain Kuntzmann, vice-président de l'ANT

Analyse des données de l'année 2019 et du quatrième trimestre 2019

*Les **Comptes Joueurs Actifs (CJA)** sont les comptes des joueurs ayant engagé au moins une action de jeu sur la période indiquée. Un joueur peut accéder à l'ensemble des jeux proposés chez un opérateur avec un unique compte, mais s'il est actif chez plusieurs opérateurs, il apparaît alors avec plusieurs comptes actifs. Le **Produit Brut des Jeux (PBJ)** est la différence entre les mises des joueurs et les gains versés par les opérateurs. Il correspond au chiffre d'affaires des opérateurs. **Le Taux de Retour aux Joueurs (TRJ)** peut se définir comme la partie des mises restituée aux joueurs par les opérateurs sur une période de temps donnée.*

1 Bilan 2019 du marché agréé des jeux en ligne

		T4 2018	T4 2019	évolution	2018	2019	évolution
Paris sportifs	CJA/ semaine	546 000	720 000	32%	525 000	632 000	20%
	Mises en m€	1059	1 500	42%	3 904	5 056	30%
	Produit Brut des Jeux en m€	215	230	7%	691	880	27%
	TRJ (avant bonus)	79,7%	84,7%	+5	82,3%	82,6%	+0,3
	Bonus distribués en m€	17	30	76%	81	90	11
	TRJ (après bonus)	81,4%	86,7%	+5,3	84,4%	84,4%	0
Paris hippiques	CJA/ semaine	138 000	151 000	9%	138 000	146 000	6%
	Mises en m€	275	294	7%	1 049	1 106	5%
	Produit Brut des Jeux en m€	67	72	7%	256	271	6%
	TRJ (avant bonus)	75,6%	75,5%	-0,1	75,6%	75,5%	-0,1
	Bonus distribués en m€	8,9	5,5	-38%	33	25	-25%
	TRJ (après bonus)	78,8%	77,4%	-1,4	78,7%	77,7%	-1
Poker	CJA/ semaine	238 000	256 000	+8%	249 000	269 500	8%
	Produit Brut des Jeux en m€	59	66	+12%	258	272	6%
	Bonus distribués en m€	17	14	-21%	69	64	-6%
	TRJ (après bonus)	97,2%			97,0%	97,2%	+0,2

	CJA trimestriel			CJA annuel		
	T4 2018	T4 2019	évolution	2018	2019	évolution
Global	2 048 000	2 436 000	19%	3 914 000	4 174 000	7%
Paris sportifs	1 542 000	1 917 000	24%	3 227 000	3 443 000	7%
Paris hippiques	319 000	333 000	5%	588 000	599 000	2%
Poker	616 000	709 000	15%	1 136 000	1 199 000	6%

En 2019 les trois segments de jeux sont en croissance. Cette dynamique s'explique par l'augmentation de la population de joueurs dans chaque activité.

Le nombre de CJA sur une activité de jeu croît de 7% pour un total de 4,2 millions. Enfin, la moyenne de CJA par semaine toutes activités confondues augmente de 18% et s'élève à 919 000.

Les dépenses par joueur retrouvent leur niveau de 2017 à 508€.

Le PBJ de l'ensemble du secteur progresse de 18% et s'élève à 1,4 milliard d'€.

Le poids des paris sportifs s'accentue. Le chiffre d'affaires de ce secteur représente 62% de l'ensemble du chiffre d'affaires du marché des jeux en ligne contre 57% en 2018.

Les enjeux sur les paris sportifs augmentent de 30% pour un chiffre d'affaires qui croît en parallèle de 27%.

Avec 272 millions d'€ le PBJ du poker croît de 6%.

L'activité des paris hippiques progresse pour la troisième année consécutive avec des enjeux s'élevant à 1,1 milliard d'€, soit une progression de 5% au regard de 2018. Le PBJ s'élève à 271 millions d'€.

Paris sportifs

En 2019, le segment des paris sportifs enregistre la dynamique d'activité la plus importante. Les mises dépassent 5 milliards d'€ en croissance de 30% par rapport à 2018, soit une augmentation de plus d'1 milliard d'€ des mises. (L'activité des paris sportifs est également en croissance sur le réseau physique. La FDJ communique une augmentation de plus de 10% des mises engagées).

Le PBJ progresse à un rythme proche de celui des mises (+27%). Il s'élève à 880 millions d'€. A 84,4% le TRJ reste inférieur au maximum fixé à 85% sur une année.

Sur l'ensemble de l'année 2019, les prélèvements de l'Etat s'élèvent à 470 millions d'€. Depuis le 1er janvier 2020 les prélèvements sont assis sur le PBJ.

Les enjeux du T4 2019 atteignent 1,5 milliard d'€ (dont 36% ont été engagés en cours de matches) soit + 42% en comparaison avec le T4 2018. Les opérateurs de paris sportifs ont reversé 30 millions d'€ en guise de bonus aux parieurs sportifs, ce qui représente un supplément de 13 millions par rapport aux abondements versés au cours du T4 2018.

Le football reste le sport privilégié des parieurs. Les matches et compétitions de football du trimestre ont réuni plus de 846 millions d'€ de mises. La compétition qui a généré le plus de mises est la Ligue des Champions.

Les paris sur les manifestations sportives déroulées en France produisent une redevance de l'ordre de 2,2 millions d'€ destinée aux organisateurs des compétitions.

En moyenne, environ 720 000 comptes joueurs ont placé chaque semaine des paris sur un événement sportif au cours du trimestre, soit une hausse de 32% par rapport au quatrième trimestre 2018.

Paris hippiques

Sur l'ensemble de l'année civile, ce secteur enregistre une hausse de 5% des mises.

Près de 146 000 comptes joueurs ont engagé des mises chaque semaine contre 138 000 en 2018, ce qui représente une croissance de 6 %.
Les bonus versés reculent dans des proportions importantes (-25%). Les prélèvements de l'Etat s'élèvent à 145 millions d'€. 51% de ces prélèvements financent la filière hippique.
Les parieurs hippiques ont engagé au T4 2019 l'équivalent de 294 millions d'€ de mises soit une progression de 7% par rapport au T4 2018. Un volume d'enjeux similaire n'avait plus été atteint sur un trimestre depuis près de 7 ans. Le PBJ du trimestre atteint 72 millions d'€. Il croît au même rythme que les mises.

Le montant des bonus a nettement diminué passant de 9 à 6 millions d'€, soit une baisse de 38%.

La moyenne hebdomadaire de joueurs actifs du trimestre a augmenté de 9%. 151 000 comptes joueurs ont en moyenne parié chaque semaine sur des courses hippiques ce trimestre, contre 138 000 au T4 2018.

Poker
Le PBJ s'élève à 272 millions d'€ en 2019. Il augmente de 6% par rapport à 2018
Le poids des tournois dans le segment du poker représente 68% du chiffre d'affaires.

Les prélèvements de l'Etat augmentent de 5% et atteignent 86 millions d'€.

Les bonus reversés par les opérateurs diminuent de 4 millions d'€ en 2019, passant à 64 millions d'€.

2. Population de joueurs en ligne

Au T4 2019, plus de 2,4 millions de comptes joueurs ont été actifs dans au moins une des trois activités régulées par l'ARJEL soit une progression de 19% par rapport au T4 2018.

Les joueurs ont procédé à 996 000 inscriptions sur les sites des 13 opérateurs agréés, soit 38% d'ouvertures de comptes de plus qu'au T4 2018. C'est le calendrier sportif qui a le plus fort impact sur les inscriptions.

L'activité des paris hippiques enregistre une progression du nombre de joueurs actifs, plus mesurée que dans les autres activités (+5%). Au T4 2019, 333 000 comptes joueurs ont placé un à plusieurs paris sur les courses hippiques contre 319 000 au T4 2018.

3. Répartition des CJA par activité

Le nombre d'opérateurs en activité est en retrait par rapport à l'an passé en raison de l'abrogation des agréments poker de la société Electraworks et paris hippiques de la société Beturf. A fin 2019, le marché compte 13 opérateurs actifs.

Chaque opérateur de jeux en ligne dispose d'un agrément en paris sportifs. A fin 2019, la composition des agréments est structurée de la façon suivante :

- 3 opérateurs agréés dans chacune des 3 activités

- 7 opérateurs titulaires de 2 agréments

- 3 opérateurs agréés dans une seule activité.

Une grande partie des joueurs limitent leur pratique à une activité.

79% des comptes sont « mono-actifs », c'est-à-dire qu'ils n'ont engagé des mises que dans une activité de jeux depuis un même compte de jeu.

Le nombre de joueurs ayant uniquement pratiqué les paris sportifs est dominant et représente 59% des comptes joueurs actifs du trimestre. Cette proportion croît de 3 points par rapport au T4 2018.

Les joueurs ayant exclusivement participé à des parties de poker comptent pour 13% des CJA du trimestre et ceux ayant engagé des paris hippiques pour 7% de ces CJA.

La proportion de comptes joueurs « multi actifs » s'élève à 21% au T4 2019. Le segment des joueurs ayant à la fois engagé des mises sur le segment

* des paris sportifs et du poker compte pour 14% des CJA du trimestre

* des paris hippiques et des paris sportifs ou du poker pour 6% des CJA du trimestre

La part des joueurs ayant pratiqué les 3 activités depuis un même compte perd 1 point ce trimestre et s'établit à 1% des CJA.

4.Répartition des CJA par tranche d'âge

La population de joueurs du marché des jeux en ligne est constituée de 64% de joueurs âgés de moins de 35 ans et de 31% de joueurs âgés de moins de 25 ans.

Pour les paris sportifs au T4 2019 près de 72% de la population de joueurs est âgée de moins de 35 ans, sans changement.

Pour l'activité du poker les moins de 35 ans comptent pour 59% des joueurs.

Pour les paris hippiques les moins de 35 ans comptent pour 27% des joueurs et le segment des joueurs âgés de 35 à 54 ans est le plus représenté avec 38%.

5.Répartition des CJA par origine géographique

La population de joueurs basés en dehors de France repart à la hausse au T4 2019.
10 000 joueurs de poker ont joué depuis un compte dont l'adresse est située à l'étranger, contre près de 3 700 parieurs sportifs et 600 parieurs hippiques.

6.Ventilation de la population des comptes joueurs par mises cumulées

Les représentations des joueurs ayant engagé sur les courses hippiques de 30 à 100 € de mises, de 100 à 300 €, de 300 à 1000 € de mises puis de 1000 à 3000 € gagnent toutes un point.

Conséquence la proportion de joueurs engageant moins de 30 € de mises est passée de 31% au T4 2018 à 27% au T4 2019.

7.Comptes joueurs générant le plus de mises

Dans chaque activité de jeux en ligne, une proportion restreinte de joueurs génère un fort volume d'enjeux.

Les 10% de joueurs ayant le plus misé sur les paris hippiques ont généré 71% des enjeux totaux de cette activité sur le T4 2019.

8.Répartition des joueurs par terminaux de connexion utilisés

Les écarts de répartition des mises par terminaux de connexion selon l'activité s'expliquent par la nature de l'offre et la composition de la population de joueurs.

Dans le segment des paris sportifs, la proportion de mises engagées depuis un terminal mobile est de 83% contre 55% pour les paris hippiques. La proportion d'enjeux engagés sur les courses hippiques est donc plus équilibrée entre terminaux mobiles et ordinateurs qu'en paris sportifs.

9.Dépenses marketing des opérateurs agréés

Les budgets présentés ci-dessus incluent les médias suivants : Télévision, Radio, Presse, Affichage et Internet (hors versements de bonus et hors sponsoring).

Les opérateurs de jeux en ligne ont investi l'équivalent de 239 millions d'€ en campagnes publicitaires en 2019 sur l'ensemble des médias cités ci-dessus soit + 28% au regard de ceux de 2018.

Les dépenses publicitaires dont les montants ont très nettement augmenté représentent 45% des dépenses marketing totales des opérateurs du T4 2019. La proportion est en croissance de 17 points au regard de celle du T4 2018. Le poids des dépenses des opérateurs de type « Télévision Radio Cinéma et affichage » est en forte hausse (+10 points) ainsi que les publicités diffusées sur internet (+7 points).

Les dépenses marketing hors médias correspondent principalement aux bonus versés aux joueurs. Le poids de ce type de dépenses évolue de façon exactement inverse à celui des dépenses médias (-17 points) suite au recul prononcé de la proportion de bonus d'acquisition, dont la part perd 10 points sur la période.

Les dépenses en sponsoring se maintiennent à 2% du total des dépenses marketing nettes des opérateurs.

AU FIL DE L'ACTUALITÉ HIPPIQUE

Janvier-février 2020

par Eric Blaisse

LES ASSISES DU TROT : REMISE EN QUESTION OU ÉCRAN DE FUMÉE ?

Depuis plusieurs années, l'Association Nationale des Turfistes réclamait la tenue d'États Généraux de la filière hippique. C'est dire avec quel intérêt nous avons accueilli l'annonce des Assises du Trot, programmées par la nouvelle direction pour le 3 avril, et précédées d'une vaste consultation par internet ouverte à tous. Certes, France Galop n'a pas souhaité faire de même et c'est éminemment regrettable, car cela donne à penser que de son côté rien ne changera. Par ailleurs, la composition du nouveau Conseil d'Administration, avec, en particulier, la nomination de Jean-Philippe Dubois, a envoyé aux turfistes un signal si désastreux au regard de leurs attentes en matière de transparence et de respect du code des courses que l'on est en droit de se demander si ces Assises du Trot ne vont pas constituer un écran de fumée destiné à cacher, sous le vernis des déclarations d'intention, la continuation des mêmes errements que sous les précédentes mandatures.

Gardons espoir cependant pour le moment, et félicitons donc Jean-Pierre Barjon pour cette première initiative qui l'honore. Du 17 février au 6 mars, parieurs et professionnels ont été invités à donner leur avis, sur « assisesletrot2020.com », dans quatre domaines. L'organisation du questionnaire est excellente, et le maniement est extrêmement simple. En outre, tant que la date de clôture n'est pas arrivée, on peut y revenir pour modifier ses réponses ou rajouter des contributions comme on le souhaite. Bravo donc pour la mise en place de ce questionnaire ! Voici les quatre domaines sur lesquels les turfistes et les professionnels sont invités à donner leur avis : 1 Le programme (offre) des courses au trot 2 La course (avant, pendant, autour) 3 Les offres de jeux 4 Le spectacle des courses. Autant dire que l'on peut donc donner son avis sur presque tous les sujets qui fâchent.

Rappelons en quelques mots les principales revendications de l'ANT dans les quatre domaines proposés :

1 Le programme (offre) des courses au trot.

Il faut veiller à ce que l'on contrôle mieux la multiplication excessive de l'offre et des types de paris par course, car la fragmentation des masses nuit aux rapports des jeux de combinaison. Cyril Linette a réduit la donne opportunément, mais il y a encore trop de réunions qui se déroulent sur des champs de courses inconnus, dans des courses très peu dotées, avec des chevaux inconnus, alors que d'un autre côté certaines belles réunions de Cagnes ne sont pas premium.

2 La course (avant, pendant, autour).

Dans ce chapitre, c'est sûrement la rubrique « Que pensez-vous de la régularité des courses ? » qui aura la vedette. L'ANT demande que l'on fasse respecter le code des courses, que l'on cesse de se servir de certaines courses comme de simples séances d'entraînement, et que les professionnels qui « font le tour » ou simplement ne cherchent pas à défendre l'argent des turfistes soient systématiquement sanctionnés. On peut également noter que la procédure actuelle du contrôle antidopage n'est toujours pas satisfaisante, dans la mesure où, d'une part, tous les gagnants ne sont pas prélevés, et où, d'autre part, l'ensemble de la procédure se déroule toujours en vase clos sous le contrôle exclusif de la société mère alors qu'il est nécessaire, pour éviter toute suspicion et mettre en

place une véritable transparence, que l'ensemble de la procédure soit rattaché à un organisme de contrôle complètement indépendant des sociétés de courses.

3 Les offres de jeux.

L'ANT félicite le PMU d'avoir supprimé le numéro de la chance au quinté. C'est aussi l'occasion de redire que les parieurs ne demandent pas de nouveaux jeux. En revanche l'ANT demande le rétablissement d'un vrai pari mutuel, avec la fin des abondements en tout genre et surtout l'interdiction des privilèges exorbitants accordés aux Grands Parieurs Internationaux, au détriment des parieurs de France, qui voient leur espérance de gain diminuer de façon déloyale.

4 Le spectacle des courses.

Deux rubriques retiennent particulièrement notre attention. D'une part, ce que l'on retient d'une journée passée aux courses. C'est l'occasion de rappeler la nécessité de mettre en place, comme à Vincennes, un service de navettes pour que les turfistes puissent se rendre à l'hippodrome, et des écrans géants pour que tout le monde puisse bien suivre la course. D'autre part, la rubrique concernant Equidia doit permettre à la fois de dire tout le bien que l'on pense de cette chaîne pour ce qui est de la retransmission des courses, mais également nos réticences face à la façon trop directive dont sont donnés les conseils de jeu des experts, et surtout notre regret face à la disparition de l'émission de libre parole le « Lahalle Racing Club ». Il faut réintroduire sur la chaîne des espaces de libre expression et de critique constructive, et les turfistes et leurs représentants doivent être davantage entendus.

A noter qu'à la fin du questionnaire une **page de conclusion** propose une dernière rubrique : **« Quelles autres idées ou suggestions souhaitez-vous exprimer ? »** C'est l'occasion, bien sûr, de demander que les turfistes soient représentés, ne serait-ce qu'à titre consultatif, dans les instances dirigeantes du trot.

CHRONIQUE DE LA RÉGULARITÉ DES COURSES

par Eric Blaisse

GALOP

1 Vous avez le bonjour de Jemecache

Dans notre bulletin 68 du mois de novembre, dans un article intitulé *La « course de la dernière chance » de Jérôme Reynier*, nous nous étonnions du fait que la pouliche **Casive** (entr. J. Reynier, propr. J.-C. Seroul) n'avait pas fait l'objet d'une enquête suite à sa victoire tonitruante par six longueurs et à petite cote pour son premier handicap couru à Marseille-Vivaux le 5 octobre 2019, alors qu'elle restait sur deux performances très médiocres (deux fois avant-dernière, loin) faisant suite à une première sortie prometteuse (3e, venant de l'arrière). A la suite de ces deux mauvaises performances, **Casive** avait obtenu la valeur handicap très basse de 27, grâce à laquelle elle avait pu vaincre si facilement. Nous ne lancions aucune accusation, mais il nous semblait que des explications auraient dû être demandées par les commissaires à l'entourage du cheval vis-à-vis des parieurs. Certes, on sait que le port des œillères peut améliorer considérablement un cheval, mais cela ne peut expliquer la cote de ce cheval qui était particulièrement basse, alors que le pronostiqueur de Paris-Turf Stéphane Longubardo ne le citait pas dans les six chevaux qu'il donnait et que l'on ne pouvait pas savoir à l'avance quel effet aurait le port des œillères pour cette 4e sortie. Répétons-le, un tel cas de figure demandait l'ouverture d'une enquête pour que des explications puissent être fournies aux parieurs qui avaient joué ce cheval en pure perte lors de ses deux mauvaises sorties et à ceux qui avaient, comme le pronostiqueur de Paris-Turf, considéré que sa chance était nulle pour son premier handicap au vu de ses deux dernières courses.

Casive a recouru ensuite, et, malgré une surcharge de cinq kilos, a de nouveau gagné de manière impressionnante. Nous avons donc choisi son exemple dans un article publié dans Paris-Turf en décembre et reproduit dans notre bulletin 69 du mois de janvier, en lui donnant le surnom de **Jemecache**, car notre but n'est pas de stigmatiser un tel ou un tel, mais simplement de mettre en lumière un dysfonctionnement dans le contrôle de la régularité des courses que les turfistes sont en droit d'attendre des organisateurs.

Il se trouve que **Casive** alias **Jemecache** a couru une nouvelle fois depuis (6e course), et a encore gagné (3e victoire de suite), rendant encore plus légitime notre demande initiale d'enquête, car, plus il gagne, puis ses deuxième et troisième courses (avant-dernier à chaque fois) deviennent incompréhensibles aux yeux des parieurs qui ont misé de l'argent sur ses chances lors de ces deux courses-là et à ceux qui l'ont abandonné pour son premier handicap.

Ce que nous demandons est très simple : que l'entourage d'un cheval favori soit systématiquement interrogé quand il fait l'objet d'une contreperformance étonnante, mais aussi que l'entourage d'un cheval qui gagne alors que ses performances précédentes ne le laissaient aucunement prévoir soit systématiquement interrogé, surtout si en même temps des enjeux beaucoup plus importants que ce que l'on pouvait prévoir ont été placés sur ses chances. Si les commissaires suivaient ces recommandations, tout le monde y gagnerait. Pourquoi refuser de le faire ?

2 Sybille Vogt sanctionnée : une fausse bonne idée

A la suite du Prix Swain disputé le 11 janvier à Deauville, Sibylle Vogt, qui a fait la course en tête sur **San Salvador**, mais a été dépassée dans la ligne droite et a terminé 5e, a été suspendue huit

jours par les commissaires pour avoir « empêché d'apprécier les capacités réelles du cheval en raison de son choix de monte inopportun, contraire aux instructions de l'entraîneur ».

Samuel Fargeat, secrétaire des commissaires de France Galop, a justifié ainsi la sanction dans Paris-Turf : *« A l'heure où les turfistes et les jockeys demandent de la transparence et de la régularité dans les courses, les commissaires ont jugé adéquat de mettre cette sanction. »* Certes, le cheval, l'entraîneur et le jockey venaient d'Allemagne et étaient favoris, et l'on sait qu'il y a des bookmakers en Allemagne, mais il n'y avait « aucune suspicion de fraude » a ajouté Samuel Fargeat, et, si l'on commence à sanctionner un jockey quand il prend une mauvaise option, il faudra prendre des sanctions tous les jours, y compris contre les meilleurs jockeys, par exemple à chaque fois que l'un d'entre eux décide de venir dans la ligne droite tout seul le long du pesage et que cela se passe mal, etc. Non, vraiment, si les commissaires veulent répondre au désir de transparence et de régularité des turfistes, comme ils l'affirment, il y a bien mieux à faire (cf. notre article précédent).

Heureusement, le bon sens a fini par triompher, et la sanction a été annulée en appel.

TROT

1 De la suspension de Jean-Philippe Dubois à celle de Nicolas Ensch : les commissaires se rebiffent

a) La suspension de Jean-Philippe Dubois

L'Association Nationale des Turfistes avait regretté, dans son précédent bulletin, le signal désastreux que le nouveau Comité du Trot avait adressé aux turfistes épris de transparence et de régularité en faisant entrer au Conseil d'Administration le professionnel le plus controversé de tous, Jean-Philippe Dubois. Nous nous demandions même si les commissaires oseraient ouvrir une enquête sur son compte désormais si le besoin s'en faisait sentir. Eh bien ! la réponse a été rapide : ils ont osé ! Ils ont d'abord suspendu son cheval **Have A Dream** jusqu'à nouvel ordre, dans l'attente du résultat du complément d'enquête, puis ils ont suspendu Jean-Philippe Dubois pour un mois.

L'Association Nationale des Turfistes tient à saluer l'indépendance d'esprit remarquable des commissaires qui n'ont pas craint de mettre en cause un des douze membres du Conseil d'Administration du Trot.

Voici le texte officiel du premier communiqué (BULLETIN DE LA SECF - N° 6 - Jeudi 6 février 2020) :

DÉCISIONS
Société d'Encouragement à l'élevage du Cheval Français

LES COMMISSAIRES,

Agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par l'article 96 § I du Code des courses au trot,

Attendu qu'il ressort des images du film-contrôle du Prix de la Ferté-Macé couru le 18 janvier 2020 sur l'hippodrome de Vincennes que le jockey Jean-Philippe DUBOIS, dans la ligne d'arrivée, a volontairement repris l'allure du poulain HAVE A DREAM alors qu'il semblait pouvoir obtenir un meilleur classement,

Vu les dispositions de l'article 76 § I du Code des courses au trot selon lesquelles « il est interdit : (...) de ne pas défendre les places retenues pour le classement à l'arrivée »,

Attendu que les Commissaires de la SECF, agissant d'office, ont décidé, en application des dispositions des articles 94 § I et 96 § II, d'ouvrir une enquête sur le comportement du jockey Jean-Philippe DUBOIS dans le Prix de la Ferté-Macé et la performance du poulain HAVE A DREAM,

Attendu que les Commissaires de la SECF peuvent, en application des dispositions de l'article 96 § I du Code des courses au trot, « lorsque les circonstances le justifient – notamment au regard de la gravité des faits reprochés à l'intéressé et du risque en découlant pour l'organisation, la régularité ou l'image des courses – (...) à tout moment de la procédure disciplinaire, prononcer par décision motivée, à titre de mesures conservatoires (...) l'interdiction provisoire des chevaux concernés de prendre part à une épreuve régie par le présent Code (...) »,

Considérant qu'il y a lieu, au regard :

- du comportement du jockey Jean-Philippe DUBOIS, qui semble, au vu des images du film-contrôle du Prix de la Ferté-Macé, contrevenir de manière manifeste à l'interdiction posée par les dispositions précitées de l'article 76 § I du Code des courses au trot,

- du risque en découlant pour la régularité des courses, ouvertes au pari mutuel, à laquelle la SECF doit veiller au titre des missions de service public lui incombant, et de l'atteinte qui pourrait être portée à l'image desdites courses,

de faire interdiction, à titre conservatoire et dans l'attente de leur décision à intervenir sur le fond, au poulain HAVE A DREAM, de prendre part à toute épreuve régie par le Code des courses au trot,

Faisant application des dispositions de l'article 96 § I du Code des courses au trot,

***DÉCIDENT** :*

- de prononcer, à titre conservatoire et dans l'attente de leur décision à intervenir au fond, une mesure d'interdiction de courir du poulain HAVE A DREAM dans les épreuves régies par le Code des courses au trot,

- de publier au bulletin de la SECF, la présente décision selon les articles 105 et 107 dudit Code,

Paris, le 28 janvier 2020
MM. Patrick DAVID, Jean FRERE et Olivier de SEYSSEL.

Voici maintenant le texte de la décision finale, prise à l'issue du complément d'enquête (BULLETIN n° 9 du 27 février) :

LES COMMISSAIRES,

(…)

Tenant compte du fait que, par mesure conservatoire, le poulain HAVE A DREAM a fait l'objet d'une interdiction de courir à compter du 28 janvier 2020 dans l'attente de la présente décision,

Faisant application des dispositions des articles 34 § IV, 76 § I et 96 § II du Code des courses au trot,

***DÉCIDENT** :*

- d'interdire au jockey Jean-Philippe DUBOIS de monter dans toutes les épreuves régies par ledit Code pour une durée d'un mois à compter du 3 mars 2020,

- d'exclure le poulain HAVE A DREAM de tous les hippodromes jusqu'au 28 février 2020 inclus,

- de publier au bulletin de la SECF, la présente décision selon les articles 105 et 107 dudit Code,

Paris, le 21 février 2020
MM. Patrick DAVID, Jean FRERE, et Olivier de SEYSSEL.

On note que l'un des signataires de ce texte n'est autre que Patrick David, membre lui aussi du Conseil d'Administration. Jean-Philippe Dubois va-t-il démissionner du Conseil d'Administration ? Ce serait un geste élégant et sans doute salutaire de sa part, dans la mesure où son maintien dans cette instance de direction risquerait de discréditer fortement cette dernière, en particulier au moment où les prochaines « Assises du Trot » vont forcément mettre en avant la préoccupation n° 1 des turfistes, la régularité des courses.

b) La suspension de Nicolas Ensch

Autre affaire récente à travers laquelle les commissaires du trot se sont montrés très vigilants : l'enquête ouverte sur l'attitude de Nicolas Ensch dans le Prix du Garlaban couru le 7 janvier 2020 sur l'hippodrome de Marseille-Vivaux. Pour une raison similaire à celle de Jean-Philippe Dubois, Nicolas Ensch a été suspendu un mois ainsi que sa jument **Dunion des Racques**. Le texte de la décision étant très long, nous n'en donnons que quelques extraits significatifs et invitons nos lecteurs à lire le texte intégral du communiqué sur le site du Trot, Bulletin n°8, en libre accès.

LES COMMISSAIRES,

Agissant en vertu des pouvoirs qui leurs sont conférés par les articles 94 § I et 96 § II du Code des courses au trot,

Attendu qu'il ressort des images du film-contrôle du Prix du Garlaban – Prix des Vans Barbot couru le 7 janvier 2020 sur l'hippodrome de Marseille-Vivaux que le jockey Nicolas ENSCH, dans la ligne d'arrivée, a cessé de solliciter la jument DUNION DES RACQUES alors qu'elle se trouvait en 3ème position et semblait en mesure de pouvoir se classer 2ème,

(…)

Considérant que l'attitude du jockey Nicolas ENSCH, consistant dans la ligne droite d'arrivée, à cesser de solliciter la jument DUNION DES RACQUES, alors qu'elle se trouvait en 3ème position, constitue une infraction aux dispositions de l'article 76 du Codes des courses au trot,

Considérant que les faits constatés sont, d'une part, d'une particulière gravité au regard, de la régularité des courses ouvertes au pari mutuel, à laquelle la SECF se doit, au titre des missions de service public lui incombant, de veiller en s'assurant notamment du respect des dispositions du Code des courses au trot qu'elle édicte, et, d'autre part, de nature à nuire à l'image des courses et des professionnels,

Tenant compte du fait que, par mesure conservatoire, la jument DUNION DES RACQUES a fait l'objet d'une interdiction de courir à compter du 12 janvier 2020 dans l'attente de la présente décision, Faisant application des dispositions des articles 34 § IV, 76 § I et 96 § II du Code des courses au trot,

<u>DÉCIDENT</u> :

1°) d'interdire au jockey Nicolas ENSCH de monter dans toutes les épreuves régies par ledit Code pour une durée d'un mois à compter du 17 février 2020,

2°) d'exclure la jument DUNION DES RACQUES de tous les hippodromes jusqu'au 12 février 2020 inclus,

3°) de publier au bulletin de la SECF, la présente décision selon les articles 105 et 107 dudit Code,

Paris, le 6 février 2020

MM. Thierry ANDRIEU, Patrick DAVID, Jean FRERE, Alain PAGES et Olivier de SEYSSEL.

L'Association Nationale des Turfistes prend acte avec la plus grande satisfaction de ces deux exemples de vigilance de la part des commissaires du trot, et espère que cette même vigilance s'exercera désormais tout autant sur les professionnels qui se servent de certaines courses comme de simples séances d'entraînement, sans chercher aucunement à participer à l'arrivée, y compris dans des

quintés, au mépris du code des courses et au mépris des parieurs qui misent de l'argent en pure perte sur les chances de leurs chevaux.

2 Gêne déterminante : non à la loi de la jungle !

Le 21 février à Cagnes, **Valokaja Hindo** (entr. J.-M. Bazire, driver Ch. Martens) garde le bénéfice de sa victoire dans le Prix de Joinville-le-Pont (groupe III), alors qu'il a mis hors-course **Express Jet** en cours de route. N'aurait-il pas dû être distancé ? C'est tout le problème du jugement de la « gêne déterminante ».

Il faut revoir le film de la course, en libre accès sur le site du Trot. On voit très bien qu'à un kilomètre de l'arrivée, Christophe Martens, voyant qu'**Express Jet** (P. Vercruysse) va venir le couvrir à sa droite, veut dégager son cheval de la corde pour passer à l'extérieur. Mais **Express Jet** occupe maintenant la position qu'il convoite à son extérieur. Qu'à cela ne tienne ! Martens le pousse peu à peu vers l'extérieur. On voit très bien le sulky de **Valokaja Hindo** qui change de ligne et se rapproche progressivement du sulky d'**Express Jet** jusqu'à le toucher, puis, roue contre roue, Martens continue à pousser son cheval contre celui de Pierre Vercruysse, tant et si bien que l'inévitable se produit : celui-ci se met à la faute et est disqualifié.

Les photos de l'incident (photos Equidia) :

1 Christophe Martens a vu **Express Jet** arriver à sa droite, il se dégage progressivement de la corde pour déboîter. Les roues des deux sulkys sont encore à une quinzaine de centimètres l'une de l'autre.

2 Martens pousse à sa droite. Les deux roues se rapprochent…

3 Martens quitte un peu plus sa ligne pour s'éloigner un peu plus de la corde, Vercruysse garde sa ligne. Les deux roues se touchent désormais. L'incident commence, l'accident est proche.

4 Martens continue de pousser sur sa droite, son concurrent est repoussé à l'extérieur.

5 Martens et **Valokaja Hindo** n'ont pas encore le champ libre, mais ils s'en approchent, **Express Jet** est repoussé encore un peu plus à l'extérieur, les roues sont toujours en contact.

6 Martens a suffisamment repoussé à l'extérieur **Express Jet**, il va avoir le champ libre, son concurrent **Express Jet** dodeline de la tête et se met à la faute, ses roues ne touchent plus celles de **Valokaja Hindo**, il commence à se déporter sur sa droite.

7 Martens va pouvoir passer. **Express Jet** est au galop.

8 Martens a obtenu ce qu'il voulait : il a complètement déboîté maintenant et va pouvoir remonter et dépasser le cheval de tête. **Express Jet** (à l'extrême gauche de la photo) est éliminé.

Christophe Martens a écopé de quatre jours de suspension, mais son cheval et lui-même ont gardé le bénéfice de cette belle victoire de groupe III, pendant que l'entourage d'**Express Jet** a tout perdu et n'a plus que les yeux pour pleurer.

On connaît la jurisprudence actuelle du Trot : dans les cas de « gêne déterminante », on ne distance normalement le cheval gêneur que si l'incident se produit après le milieu du tournant final.

Nous le répéterons sans cesse : si l'on ne sanctionne pas de tels faits et gestes par le distancement du cheval gêneur, à quelque endroit du parcours que se produise l'incident, un driver très déterminé se moquera toujours de devoir être suspendu quelques jours et d'avoir à payer une amende même importante s'il peut, en mettant hors-course un de ses concurrents, gagner plus facilement une très belle course. Et les parieurs qui ont misé leur argent sur le cheval gêné se sentiront à juste titre lésés.

3 Faux départs : pour un retour à l'ancienne règle

On craignait le pire pour le Prix d'Amérique du Centenaire, mais le départ s'est bien passé et les trois meilleurs chevaux ont pris les trois premières places à l'arrivée.

C'est au Prix de Paris que le pire s'est produit : quatre faux départs ! Et l'un des deux principaux favoris, **Davidson du Pont**, 2e du Prix d'Amérique et vainqueur du Prix de France, rendu incontrôlable et bientôt éliminé ! Quelle mauvaise publicité pour les courses !

L'Association Nationale des Turfistes avait toujours défendu la mesure qui avait été prise suite au comportement indigne de Gian-Paolo Minucci au sulky de **Varenne** au départ du Prix d'Amérique au début des années 2000 : Minucci était passé maître dans l'art d'essayer de voler le départ, au risque de mettre à mal les adversaires les plus émotifs de son champion. La nouvelle règle adoptée était la suivante : le concurrent qui avait provoqué un faux départ devait prendre son 2e départ **derrière** le peloton. Excellente règle, suffisamment dissuasive, qui punissait (comme il le méritait) le fauteur de trouble sans le priver toutefois de la chance de concourir.

Malheureusement, nombre de professionnels très déterminés n'ont cessé de remettre en cause cette nouvelle réglementation, au prétexte qu'elle était trop pénalisante pour les responsables des faux départs, et le Trot a fini par céder à ce lobbying il y a quelques années, en augmentant simplement les sanctions (suspension du driver et amende). Résultat : c'est de nouveau la loi de la jungle. Car aucune suspension de deux ou trois semaines, aucune amende de 3000 ou 4000 euros n'empêcheront jamais un driver très déterminé de prendre le risque de provoquer un faux départ s'il pense pouvoir augmenter ses chances de gagner une très grande course en prenant de vitesse au départ ses adversaires.

L'Association Nationale des Turfistes souhaite que l'on revienne à l'ancienne règle, celle de l'après-**Varenne**, qui est la plus satisfaisante dans la mesure où c'est celle qui protège le mieux les chevaux qui courent honnêtement et les parieurs qui les ont joués.

L'ANT À TRAVERS LA PRESSE

1 Article d'Alain Kuntzmann publié dans Paris-Turf le 1er février 2020

Le monde des courses a entamé une réflexion sur l'usage de la cravache. L'Association Nationale des Turfistes entend participer au débat pour contribuer à la mise en application de la préoccupation du bien-être animal qui est grandissante dans notre société.

LE POINT DE VUE

ALAIN KUNTZMANN

Cravache : une nécessaire évolution

► Lors des assises 2019 de la Filière Équine, consacrées au bien-être animal, des associations animalistes s'y sont exprimées et il est bien difficile, sur une échelle allant de la maltraitance animale au bien-être animal, de savoir où elles positionnent les courses hippiques.

Comme la partie visible d'un iceberg, la course n'est qu'un petit moment de la relation entre les chevaux et ceux qui s'en occupent au quotidien. Mais, tout comme le public en général, ces associations jugent notre activité à partir du regard porté sur la course. Un regard qui change en même temps que la société et devient de plus en plus critique. Principalement du fait de l'usage de la cravache, qui risque de devenir le cheval de bataille de tous ceux qui veulent protéger les animaux, prioritairement de la domination humaine.

Le débat sur son usage est maintenant ouvert dans la plupart des pays où les courses hippiques prospèrent, et lors de la Conférence Internationale des Autorités Hippiques, à la question de savoir si la cravache était condamnée à terme, la réponse fut oui.

On peut associer son utilisation à la finalité des courses hippiques, passer le poteau en tête, à leur financement par le pari hippique qui nécessite que tout jockey défende au mieux la chance de son cheval lors de l'arrivée, et au versement d'une allocation plus ou moins élevée au propriétaire, indispensable pour équilibrer ses dépenses.

Tout ceci a, jusqu'à ce jour, justifié son utilisation même si son usage a été régulièrement réduit dans le temps. Le principe retenu, un nombre limité de coups à l'arrivée, reste insatisfaisant. Tout dépassement pénalise le propriétaire, l'entraîneur, le jockey et l'éleveur du cheval qui a fini sa course dans le respect de la règle mais est finalement battu, et bien sûr les turfistes qui avaient misé sur sa victoire.

Durant la première partie d'une course, elle peut être utilisée comme outil de contrôle et de sécurité. Mais qu'en est-il lors des arrivées ? Les chevaux sont au bout de leur effort et elle n'est alors qu'un instrument pour stimuler le cheval, pouvant amener celui-ci à aller au-delà de ses limites physiologiques. C'est là, son aspect problématique. Cela se passe devant les tribunes, donc devant le public et pour tous ceux qui regardent à la télévision, c'est encore plus "frappant".

On peut alors imaginer en supprimer totalement l'usage durant cette dernière partie, en obstacle, entre la dernière ou l'avant-dernière difficulté et le poteau d'arrivée, pour les courses plates, tout au long de la dernière ligne droite, et pendant les 400 ou 500 derniers mètres lors des épreuves en ligne droite.

De quoi séduire le grand public en lui proposant des arrivées où jockey et cheval feront corps dans la lutte qui les opposera à leurs adversaires. Le spectacle y gagnerait, un jockey sollicitant de ses seuls bras son cheval en harmonie avec l'allure de celui-ci est plus agréable à regarder qu'un jockey qui se déhanche pour taper le fessier ou le flanc du cheval. Cela mettrait tous les chevaux à égalité, plus aucune excuse ne justifiant un coup de cravache tout au long de la portion de parcours concernée par l'interdiction, toute infraction s'accompagnant du distancement automatique du cheval.

Comme pour toute évolution imposée, tout le monde râlera au début... puis tout le monde s'habituera... puis tout le monde se félicitera de la décision prise.

Cette adaptation du code des courses pourrait changer le regard que porte la société sur notre filière et participer à faire revenir du public sur nos hippodromes. Elle ne serait qu'une évolution parmi beaucoup d'autres possibles, mais symbolique de la nécessité de remettre les courses hippiques en phase avec notre époque.

Alain Kuntzmann, vice-président de l'Association Nationale des Turfistes

2 Article d'Eric Blaisse publié dans Paris-Turf le 17 février 2020

Maintenant que les trotteurs vont exactement aussi vite au monté qu'à l'attelé, peut-on imaginer, par exemple à l'issue de chaque meeting d'hiver, la possibilité d'une confrontation au plus haut niveau entre les deux grands vainqueurs de l'hiver dans chaque spécialité ? La réponse est oui !

LE POINT DE VUE

ÉRIC BLAISSE

Un match entre Face Time Bourbon au trot attelé et Bilibili au trot monté ? C'est possible !

▶ En 2018, **Traders** affolait les compteurs en s'imposant dans le Prix de Cornulier au trot monté dans le temps record d'1'11"3 sur les 2.700 mètres de la grande piste de Vincennes. Une semaine plus tard, **Readly Express** et **Bold Eagle** prenaient les deux premières places du Prix d'Amérique au trot attelé sur le même parcours, en étant crédités du chrono d'1'11"2. En 2019, **Bilibili** remportait son premier Prix de Cornulier en faisant afficher lui aussi ce chrono d'1'11"2. Il n'y a donc plus de doute : avec l'adoption de la monte en avant popularisée par Philippe Masschaele, les trotteurs montés vont exactement aussi vite que les trotteurs attelés. Ils peuvent même parfois aller plus vite, car si l'on compare le record à l'attelé du Prix de France d'1'09"8 détenu par **Kool du Caux** depuis 2007 sur les 2.100 mètres de la grande piste avec celui que **Bilibili** a établi cette année au monté en 1'10" (très précisément 1'09"97) sur les 2.175 mètres de la grande piste dans le Prix de l'Île-de-France, la comparaison est plutôt à l'avantage de ce dernier puisqu'au Prix de France les chevaux attelés profitent de l'aide du départ lancé de l'autostart.

Dès lors, on peut rêver à l'organisation d'un "match des champions" qui verrait s'opposer, chaque année, si leurs entourages sont d'accord, le vainqueur du Prix d'Amérique et le vainqueur du Prix de Cornulier dans un duel, dans lequel chacun garderait sa spécialité respective, et dont le résultat permettrait de décerner le titre de "champion des champions". Rêvons un peu… Nous sommes fin février, et ce match a lieu : **Face Time Bourbon**, à l'attelé, contre **Bilibili**, au monté. Le départ est donné ! **Face Time Bourbon** prend un meilleur envol, **Bilibili** perd quelques longueurs, son jockey ne veut pas le mettre dans le rouge. Peu à peu cependant il refait une partie de son retard. Mais, quand arrive le dernier tournant, il lui reste quelques longueurs encore à combler sur **Face Time Bourbon**, qui, bien sûr, ne l'a pas attendu… Et c'est la ligne droite finale !

Bilibili va-t-il pouvoir refaire son retard et rattraper son rival comme il l'a fait si brillamment dans le Prix de l'Île-de-France ? Quel suspense ! Quel beau duel entre deux grands champions !… Le verrons-nous un jour, ce duel ?

L'Association Nationale des Turfistes propose à la direction du Trot de mettre à l'étude cette initiative qui lui semble susceptible de connaître un large succès. Certes, la société du Trot devrait mettre en place une allocation alléchante pour obtenir l'accord des deux parties, mais cet investissement pourrait être rentabilisé. D'abord en terme d'entrées, car cette affiche pourrait attirer non seulement le public habituel des connaisseurs, mais aussi un public de néophytes intéressés par ce challenge original. Ensuite, en termes d'enjeux, car le pari qui serait organisé sur la course ressemblerait à ces paris sportifs qui sont si populaires lorsque l'on propose aux parieurs de parier sur des matchs qui opposent deux joueurs ou deux équipes, comme au tennis ou au football. Enfin et surtout, en termes d'images, ce match d'un genre inédit constituerait une affiche vraiment sensationnelle qui pourrait piquer la curiosité des médias généralistes.

Alors, chiche pour 2021 ?

Éric Blaisse, secrétaire général de l'Association Nationale des Turfistes

LE COIN DU JOUEUR

Faire jouer la concurrence entre les opérateurs en ligne : une nécessité !

par Eric Blaisse

Depuis dix ans et l'ouverture à la concurrence des paris en ligne, les turfistes ont le choix entre différents opérateurs, celui qu'on appelle l'« opérateur historique », à savoir le PMU (pmu.fr), et divers concurrents tels que Zeturf et Genybet. Il va sans dire que les parieurs ont tout intérêt à faire jouer la concurrence entre ces rivaux, car les différences que l'on constate dans les rapports qui sont payés par les uns et par les autres peuvent être très importantes, comme nous allons le montrer par un exemple récent.

Le 28 janvier dernier à Cagnes se disputait le Prix André Rouzaud. **Bulle de Laumont** est en 3e position dans le pronostic de Paris-Turf et elle est la 3e favorite au jeu simple gagnant au PMU (**Django du Bocage** a un rapport probable de 3,6, **Americo Vespucci** de 3,6 également, **Bulle de Laumont** de 4,6).

Bulle de Laumont termine 2e derrière **Django du Bocage** 1er et devant **Americo Vespucci** 3e.

Les rapports sont les suivants :

Sur pmu.fr :

1 Django du Bocage : 2,70 gagnant, 1,60 placé.
2 Bulle de Laumont : 1,40 placé.
3 Americo Vespucci : 1,40 placé.

Sur zeturf :

1 Django du Bocage : 3,10 gagnant, 1,80 placé.
2 Bulle de Laumont : 1,40 placé.
3 Americo Vespucci : 1,40 placé.

Sur genybet :

1 Django du Bocage : 2,50 gagnant, 2,08 placé.
2 Bulle de Laumont : 1,10 placé.
3 Americo Vespucci : 1,41 placé.

Notons, à titre de comparaison, les rapports affichés au PMU (points de vente) :

1 Django du Bocage : 3,60 gagnant, 1,60 placé.
2 Bulle de Laumont : 1,50 placé.
3 Americo Vespucci : 1,40 placé.

Une différence de traitement saute aux yeux : **Bulle de Laumont**, qui est payée 1,40 par les deux autres opérateurs en ligne (et 1,50 au PMU/points de vente), n'est payée qu'1,10 par genybet. En d'autres termes, le bénéfice que retire le parieur qui a joué **Bulle de Laumont** placé est 4 fois supérieur

sur pmu.fr et sur zeturf (et 5 fois supérieur au PMU/points de vente) au bénéfice qu'il retire s'il a fait le même pari sur genybet. Cette distorsion ne demande-t-elle pas des explications ?

L'Association Nationale des Turfistes a demandé des explications à genybet, et a demandé que ces explications s'appuient sur les chiffres des enjeux. Mais genybet n'a pas voulu nous répondre autrement que par la réponse passe-partout que voici qui n'explique strictement rien :

« Comme vous le savez, les rapports Genybet sont calculés en fonction de la masse d'enjeux engagée sur notre site. Le calcul des rapports dépend des mises gagnantes, des enjeux sur les courses et du taux de redistribution aux gagnants (voir règlement des paris ci-joint). En fonction de ces paramètres, les rapports affichés peuvent être aléatoirement supérieurs ou inférieurs à ceux des autres opérateurs. »

Genybet n'a pas voulu nous exposer les enjeux qui pourraient expliquer une différence aussi colossale par rapport aux autres opérateurs.

Nous regrettons cette absence de transparence, il ne nous semble pas que ce soit la meilleure façon pour un opérateur de paris de fidéliser ses clients.

LES MÉMORABLES DE MICHEL LEMOSOF

Courses et finance comportementale

Les jours passent, les chevaux courent et, bien qu'elles paraissent semblables les unes aux autres, les courses sont toutes différentes ! C'est ce qui rend le pronostic si difficile à établir. Après un retour sur quelques faits marquants de début d'année, nous vous proposons un survol de la finance comportementale, laquelle n'est pas sans rappeler les biais comportementaux du turfiste.

Comme nous le signalions encore la fois précédente, d'extrêmes outsiders n'hésitent pas à se hisser à l'arrivée (157/1, notamment, pour **Deuxième Souffle** le 6 janvier ou **Flibustière,** à 151/1, le 19 janvier…), les doubles entraînements se mettent à l'honneur (mais pas forcément dans l'ordre attendu : deux Roger, dans le Prix de Croissanville, l'un gagnant à 7/1 et l'autre, troisième, à 2,9/1 ; les mêmes chevaux un peu plus tard : l'un gagne à 5,5/1, favori la fois précédente, et l'autre finit troisième, à 2/1 ; dans le Grand Prix de Pau, David Cottin préfère le favori, **Forthing,** arrêté, à **Laterana,** la moins jouée de l'écurie… qui gagne ; deux Ferland, entraîneur qui paraît revenir dans le clan des *winners,* dans la quatrième le 22 janvier à Pau : le vainqueur à 24/1, l'autre cinquième à 6,9/1, le 23 janvier, à Cagnes-sur-Mer, deux Rossi dans la dernière et c'est celui à 7,6/1 qui gagne, l'autre, à 2,7/1 n'étant que cinquième…) et les favoris battus sont légion (illustration éloquente : dans le Quinté+ du 13 janvier, les trois chevaux les plus joués subissent les rigueurs des juges aux allures ; d'où un rapport dans l'ordre de 196.097,20 €).

Face Time Bourbon, *collectionneur de groupes, remporte à cinq ans le Prix d'Amérique 2020, devant près de 40.000 personnes, à l'issue d'un incroyable sprint. Entraîné par un Français, drivé par un Suédois, appartenant à un Italien et élevé par un Allemand, c'est un cheval qui réunit ce qu'il y a de mieux den Europe ! On peut toutefois se demander, si son compagnon de couleurs,* ***Vivid Wise As,*** *piloté par Yoann Lebourgeois, ne lui avait pas ouvert le passage après sa faute à l'entrée de la ligne droite, comment le champion aurait pu battre* ***Davidson du Pont.*** *Mais avec des si… (Photo : www.prix-amerique.com)*

Fidèle Royal, à 5/10, le 16 janvier à Vincennes, est distancé. Le même jour, à Cagnes-sur-Mer, même sort pour **El Villagio,** à 7/10. Le 17 janvier, à Mauquenchy, **Gabion Devol,** à 2/1, est disqualifié à peine le départ donné. *Idem* le lendemain à Vincennes, pour **Grâce de Faël,** une récidiviste, à 2,7/1. Le même jour, **Guiness d'Herfraie,** à 1,8/1, part au galop, **Gangster du Wallon,** à 1,2/1, distancé alors qu'il venait de prendre la tête dans le Prix Camille de Wazières. Le 23 janvier, dans le Quinté+, **Desperado,** à 1,7/1, se met à la faute après 100 m de course et, dans la sixième, **Gutsy,** à 1,2/1 s'enlève alors qu'elle allait passer à l'offensive, etc.

Un éternel recommencement

Quant à eux, les commentaires des spécialistes d'Equidia sont pour la plupart toujours aussi approximatifs. Du genre : *« **Goeland d'Haufor** est bien au canter »* et, paf ! c'est le premier distancé, ou alors, dans la réunion du 7 janvier, *« **Gribouilleur** reste en tête et contrôle la course pour entrer dans la ligne droite »,* tellement facilement que, la phrase à peine terminée, le cheval s'enlève ! *« **Deedjar du Vivier** s'élance plutôt bien ! »* Bing ! à la faute. Tout cela finit par user les meilleures volontés ! *« **Sea Watch** a une bonne chance. »* A 1,7/1, patatras ! pas payée. Dans le Prix Michel-Marcel Gougeon, couru le 19 janvier à Vincennes, les experts se prononcent (toujours aussi inspirés) : *« En théorie, les concurrents du second échelon ne devraient pas avoir de mal à combler leur handicap. »* Boum ! c'est un cheval parti au premier poteau qui gagne…

La journée du 2 février résume bien ce que nous observons au fil du temps. A Vincennes, le favori du Quinté+, **Eveil du Lupin,** parti à 1,6/1, avec la confiance de son entraîneur, est distancé. Dans la course d'avant, il y avait trois Billard… qui prennent les trois premières places. Trio : 135,20 € pour 1 € ! Et, à Pau, sur notre chaîne de télévision préférée, un commentateur demande à l'autre « son » cheval dans la sixième épreuve. Réponse immédiate : *« Le favori. »* Et **Crack de Rêve,** à 7/10, n'est que quatrième. Bien sûr, les favoris sont souvent à l'arrivée, mais les jouer aveuglément n'est pas rentable.

Sur un tout autre sujet, signalons que l'usage de la cravache n'est pas sans poser beaucoup de questions. Toujours à Pau, dans une petite course, mais cette fois le 16 janvier, le jockey de **Calzarello,** lequel n'avait pas fini le parcours lors de ses trois dernières sorties (également ses trois premières), a frappé brutalement son cheval à plusieurs reprises, avant que celui-ci ne soit de nouveau arrêté. Un comportement inadmissible, difficile à justifier. Toutefois, plutôt que de chanter en boucle la sempiternelle ritournelle de ce qui peut étonner, troubler ou choquer le turfiste, changeons notre fusil d'épaule !

Intéressons-nous aux biais comportementaux, de plus en plus analysés quand ils concernent les investisseurs dans les marchés financiers et qui présentent d'étranges similitudes avec l'attitude de ceux qui jouent aux courses. Après tout, il s'agit à chaque fois de spéculer sur un événement qui ne s'est pas encore produit !

Selon Frédéric Biraud, directeur général de B*Capital, la finance comportementale est l'application de la psychologie à la finance. *« Elle permet,* résume-t-il dans une intervention vidéo, *d'identifier les biais comportementaux des investisseurs qui vont peser sur la performance et d'en atténuer les méfaits. Ces biais comportementaux sont d'autant plus importants qu'ils se révèlent et s'accentuent dans les périodes de volatilité. »*

Les partisans de la finance comportementale avancent que tout le monde peut se laisser influencer par des biais affectifs et comportementaux ainsi que par des raccourcis affectant la prise de décision (reposant sur des stéréotypes, des expériences passées ou des méthodes de calcul simples). S'ils ont raison, il devient important d'avoir conscience de certains des principaux écueils possibles et d'instaurer des mécanismes pour les éviter.

Pour Warin Buntrock, directeur adjoint des gestions chez BFT Investment Managers, les éléments statistiques issus de la finance comportementale sont riches d'enseignement pour mieux comprendre les évolutions des marchés financiers en complément d'une analyse fondamentale. *« Nous observons tous les jours,* explique-t-il, *que le prix d'un actif financier peut s'écarter pendant longtemps de sa valeur fondamentale. Les investisseurs le savent bien : la rationalité financière ne peut pas être limitée à la seule observation des fondamentaux. La finance comportementale offre un relais bien utile pour nous aider à mieux comprendre les marchés. »*

L'économiste Mickaël Mangot est l'un des meilleurs spécialistes de la question. *« La finance comportementale,* a-t-il expliqué dans une conférence, *est une branche de la finance (née à la fin des années 1970) qui cherche, de manière empirique, à évaluer les comportements des financiers et tester s'ils témoignent ou non d'une parfaite rationalité. La théorie financière s'est construite depuis un demi-siècle sur l'hypothèse de rationalité des individus et sur son corollaire macroéconomique, l'efficience des marchés. Ce paradigme scientifique a permis de faire avancer considérablement les savoirs concernant la valorisation des actifs financiers. Il a montré également ses limites. Les tests invalidant les prédictions du modèle théorique s'accumulent depuis trente ans. Pour qui en douterait, les résultats des études menées par les chercheurs en finance comportementale concluent que les investisseurs, individuels ou professionnels, ne sont pas pleinement rationnels. Leurs comportements affichent au contraire de nombreux biais, lesquels peuvent être cognitifs, émotionnels et sociaux. Ceux-ci témoignent de préférences complexes vis-à-vis du risque. »*

Aversion aux pertes

Trois exemples de biais cognitifs : le biais de représentativité (extrapoler à partir d'un échantillon de taille limitée), le biais de disponibilité (privilégier les informations facilement disponibles) et le biais de confirmation (privilégier les informations qui confirment nos croyances initiales). Trois exemples de biais émotionnels : le biais d'excès de confiance (surestimer ses capacités), le biais affectif (favoriser les actifs à qui sont associés des affects positifs) et le biais de l'autruche (fuir les informations déplaisantes). Deux exemples de biais sociaux : le biais moutonnier (délaisser son information privée pour suivre le comportement des autres) et le faux consensus (croire à tort que les autres partagent notre point de vue). Quant aux préférences en matière de risque, elles peuvent s'illustrer par l'effet de disposition (vendre plus vite ses positions gagnantes que ses positions perdantes), l'aversion aux pertes (ressentir plus fortement les pertes que les gains) et l'aversion au regret (privilégier les options qui minimisent le regret présent ou futur).

Chez Vega Investment Managers, Sandrine Vincelot-Guiet, directeur conseil et sélection OPCVM, a établi, dans un document de référence rédigé pour les clients de Natixis Wealth Management, une liste des dix biais comportementaux habituellement rencontrés chez les investisseurs. Des biais qui peuvent s'additionner ! Elle commence par l'excès d'optimisme. *« Il s'agit,* précise-t-elle, *de la tendance à ne voir que le bon côté des choses, tout en minimisant l'importance des arguments qui vont à l'encontre de ce point de vue. C'est ce qui nous fait aboutir à des choix qui ne sont plus rationnels. »* Un investisseur passerait en moyenne dix fois plus de temps à évaluer la progression future d'un placement qu'à en soupeser le risque. D'où une prise de risque parfois excessive.

Autre biais analysé : celui de l'illusion du contrôle. *« Cette illusion,* fait-elle remarquer, *se traduit par le fait de croire que l'on va pouvoir contrôler ou influencer une chose sur laquelle nous n'avons objectivement aucun pouvoir. »* Par exemple, choisir un billet de loterie ne donne pas de valeur supplémentaire à celui-ci par rapport à celle d'un billet attribué aléatoirement. Comme l'illusion positive favorise le bien-être psychologique, lorsqu'il a choisi une allocation, un *timing* ou un support, un investisseur peut s'entêter à conserver sa position même si les faits lui donnent tort.

Troisième biais : l'illusion de la connaissance, qui se définit comme l'impression d'avoir plus d'informations que les autres pour mieux décider. *« Cette tendance,* nous enseigne la spécialiste, *pousse à faire des choix que l'on croit plus éclairés alors même que le résultat reste aléatoire ou totalement indépendant de notre influence, hors de notre contrôle. De plus, face à l'incertitude, accumuler de l'information rassure, même si celle-ci est inutile. »* Autrement dit, avec davantage d'informations, on devient plus confiant, on accorde plus de poids à ses décisions et… on peut alors prendre trop de risques. On se sent aussi plus compétent s'agissant d'actions qui portent des noms familiers. On alloue plus de poids aux actifs domestiques qu'aux actifs étrangers. Ce qui n'a rien d'objectif !

Deux des célèbres caricatures d'Honoré Daumier : l'Agent d'affaires et Spéculation dramatique. (Photo : Davidson Galleries)

Notons qu'il est difficile de lutter contre un tel biais, car il faudrait accepter l'idée qu'il n'est pas besoin d'avoir beaucoup d'informations pour prendre une meilleure décision, surtout que l'omniprésence d'Internet fait qu'il est simple, rapide et peu coûteux, d'amasser toutes sortes d'indications. *« Je suis désolée,* ajoute Sandrine Vincelot-Guiet, *mais ce n'est pas parce que votre voisin connaît par cœur l'histoire des courses hippiques que ses informations vous permettront de gagner à chacun de vos paris. C'est surtout un facteur qui peut aggraver la dépendance au jeu et pousser à miser plus. »*

Le biais de confirmation, lui, exprime notre tendance à privilégier les éléments qui viennent confirmer nos décisions ou nos hypothèses, sachant que, dans le même temps, nous n'accordons pas autant (ou pas assez) d'importance aux arguments qui viennent les contredire. Nous pouvons nous focaliser sur les signaux positifs et occulter les signaux négatifs. C'est ce que les experts appellent la réflexion sélective. Les arguments en faveur de notre conviction sont surpondérés et ceux allant contre sont sous-pondérés. *« Faire correspondre la réalité à nos idées,* admet la spécialiste, *est plus confortable et évite de se remettre en question. »* Warren Buffett, célèbre homme d'affaire américain, l'a souligné dans l'un de ses aphorismes : *« Ce que les individus savent faire le mieux, c'est*

sélectionner les nouvelles informations de manière à préserver leur vision des choses. » Antidote : chercher la preuve du contraire !

L'aversion aux pertes est le cinquième de la liste de Sandrine Vincelot-Guiet. *« Cette notion,* écrit-elle, *fait référence à une sensibilité plus importante des individus aux pertes qu'aux gains équivalents. Elle dépasse le simple constat que tous les investisseurs préfèrent gagner plutôt que de perdre. »* Moyennant quoi, pour accepter de miser son argent, il ne suffit pas qu'une perte potentielle puisse éventuellement être compensée par un gain potentiel équivalent. Selon les psychologues Daniel Kahneman et Amos Tversky, une perte est ressentie de 2 à 2,5 fois plus intensément qu'un gain équivalent.

Avoir raison tout seul

Passons maintenant aux heuristiques de représentativité. En psychologie, une heuristique de jugement désigne une opération mentale rapide et intuitive. C'est un raccourci cérébral. Prendre une décision sur une telle base et non pas en fonction d'un raisonnement argumenté permet de gagner du temps et peut se révéler efficace. *« Ce qui est intéressant,* relève notre spécialiste, *c'est que l'utilisation d'une heuristique se fait inconsciemment et que chacun réagit en s'appuyant sur son vécu et son raisonnement propre. Toute la difficulté consiste à décider quand il est nécessaire de basculer en mode logique. En outre, on juge parfois les choses en fonction de la manière dont elles apparaissent et non selon la réalité statistique. »*

L'ancrage constitue un autre biais. Fondé sur la première impression laissée par une personne, un événement, un prix, etc., qui empêche le plus souvent d'intégrer d'autres éléments significatifs à la prise de décision, il s'agit d'un biais de comportement très courant. Un point de référence – l'ancre – est pris en compte pour réaliser une estimation mais n'a pas d'utilité logique. *« Si on ne connaît pas la réponse à une question,* commente Sandrine Vincelot-Guiet, *on va inconsciemment se raccrocher à un élément pour pouvoir en donner une, même si cet élément n'a aucun lien avec la question. Face à l'incertitude, l'ancrage est une tendance à s'accrocher à une information non pertinente mais qui permet d'élaborer une réponse. »*

Huitième biais passé en revue, le cadrage. *« Il s'agit là,* fait observer l'experte de Natixis Wealth Management, *de s'intéresser à la formulation utilisée pour poser une question ou faire une description, notamment à la nature des termes choisis, qui peuvent être positifs ou négatifs. »* Une baisse de cours de Bourse sera qualifiée de correction, alors que, pour un cours élevé, on parlera de *goodwill.* La tendance à enjoliver les choses est une variante très répandue du biais de cadrage.

L'illusion des séries – l'illusion du joueur – revient à nier le principe statistique d'indépendance des tours en croyant qu'une série va soit se prolonger, soit s'inverser. *« Cela revient à percevoir, à tort, des signes du destin ou des coïncidences dans des données tirées au hasard,* affirme la spécialiste. *L'illusion des séries est l'intuition que des événements aléatoires se déroulant à la suite les uns des autres ne sont pas vraiment aléatoires. Elle résulte d'une pensée sélective fondée sur une supposition fausse. »* Quand vous la lancez en l'air, une pièce de monnaie a toujours 1 chance sur 2 de retomber sur pile ou sur face !

Last but not least, le dixième biais est l'effet moutonnier. Celui-ci se caractérise par le fait d'agir comme les autres et de prendre la même décision. C'est une notion très simple, également appelée mimétisme ou preuve sociale. Elle s'illustre dans la nature, avec les animaux et les végétaux (imitation des congénères, des couleurs ou des formes). *« Sur le plan comportemental,* nous apprend Sandrine Vincelot-Guiet, *le mimétisme est un mécanisme fondamental de l'apprentissage qui passe par la synchronisation de ses propres gestes avec ceux de la personne imitée. Et, sur le plan psychologique,*

le mécanisme fondamental du comportement humain dont dérive la totalité des éléments de culture selon une certaine logique. » La formation de bulles spéculatives dans les marchés financiers trouve largement son origine dans le comportement grégaire des investisseurs. *Idem* pour les krachs boursiers. Sans tenir compte de la réalité des fondamentaux, la masse des investisseurs suit quelques leaders d'influence. L'effet moutonnier permet de suivre la tendance du marché, au lieu de se placer contre. Un comportement qui peut être considéré comme irrationnel, dans la mesure où il se borne à reproduire aveuglément des décisions prises par d'autres.

*Un dessin rafraîchissant de l'artiste **Philippe Joyeux,** qui n'a pas son pareil pour croquer des scènes de course avec humour. (Photo : joyeuxcartoon.com)*

Comme l'a déclaré l'économiste britannique John Maynard Keynes, *« en finance, il vaut mieux avoir tort avec tout le monde que raison tout seul »*. Une idée n'est pas forcément bonne parce que tout le monde l'approuve ! Dans un document de synthèse, Giles Parkinson, gérant actions internationales chez Aviva Investors, encourage les investisseurs à *« ne pas suivre le troupeau ».* Pour lui, les biais comportementaux sont autant d'occasions de battre le marché, du moins tant que nous évitons de tomber dans les pièges qu'ils nous tendent. Le stratège indique aussi, par exemple, que, dans le schéma de *« dissonance cognitive »* liée à l'excès de confiance, nous sommes enclins à nous approprier le mérite d'une réussite et à attribuer un échec à des facteurs extérieurs défavorables.

Avant d'investir en Bourse, il convient d'avoir une stratégie personnelle, claire et précise. Il faut aussi savoir prendre du recul dans les périodes agitées. Connaître ses biais comportementaux permet de brosser son portrait d'investisseur et de gommer ce qui relève de l'émotionnel, afin de mieux prendre ses décisions dans des marchés qui fluctuent. En guise de conclusion, méditons une citation attribuée à l'économiste George Goodman (plus connu sous le nom d'Adam Smith) : *« La Bourse est une façon très onéreuse de découvrir son propre tempérament. »* Les êtres humains ne sont pas les acteurs cartésiens que la théorie de l'économie et des marchés prétend qu'ils sont ! A bien des égards, les turfistes se reconnaîtront, eux aussi, comme des personnes qui manquent souvent de logique dans l'assouvissement de leur passion.

Michel Lemosof,
membre du Bureau de l'ANT

RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN NUMÉRO

La *« Lettre aux adhérents »* est envoyée par voie numérique, elle paraît tous les deux mois, le premier ou le deuxième lundi du mois.

Le prochain numéro de la « *Lettre aux adhérents »* (n° 71) est prévu pour être diffusé par mail le lundi 4 mai 2020.

N'hésitez pas à nous faire parvenir d'ici là vos réactions ou vos contributions au débat. La rubrique « NOS ADHÉRENTS ONT LA PAROLE » accueillera avec plaisir vos articles.

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Rejoignez-nous sur Facebook, venez en toute liberté réagir à l'actualité, exprimer votre avis et échanger avec d'autres turfistes. Notre page « Association Nationale des Turfistes » compte ***près de 3800 abonnés****. Venez grossir leur nombre et discuter avec eux !*

ASPECTS PRATIQUES :

Facebook est disponible sur l'INTERNET, depuis un ordinateur ou un Smartphone, à l'adresse : https://www.facebook.com/associationturfistes.

Même si vous n'êtes pas inscrit à Facebook, vous pouvez venir sur notre page rien qu'en tapant sur Google « Association Nationale des Turfistes » : Google vous proposera notre site ANT et notre page Facebook.

Pour créer un compte Facebook, aller sur https://fr-fr.facebook.com/r.php

Pour s'inscrire, il est demandé une adresse mail : vous pouvez privilégier la création d'une adresse nouvelle (même avec pseudonyme) pour ne pas interférer avec votre adresse de tous les jours, et éviter les désagréments, publicités, etc.

ADHÉSION ET COTISATION POUR L'ANNÉE 2020

TURFISTES, RENOUVELEZ VOTRE ADHÉSION OU REJOIGNEZ L'ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES !

Pour réclamer avec nous :

*1.- **Plus de régularité dans les courses**, des commissaires indépendants et mieux formés, plus de transparence dans les procédures du contrôle antidopage.*

*2.- **L'abandon des paris sportifs**. Le PMU doit se recentrer sur les paris hippiques et les turfistes.*

*3.- **Une meilleure organisation** des réunions et des horaires, un meilleur accueil des turfistes sur les hippodromes, des services de navettes pour faciliter l'accès aux hippodromes, des écrans géants pour toutes les réunions « premium ».*

*4.- **Une baisse du prélèvement** sur les enjeux, qui ne doit pas dépasser 25 %, et **l'arrêt des rétributions des joueurs professionnels**, qui entraînent la diminution des gains de l'immense majorité des turfistes.*

Merci d'adhérer ou de renouveler votre adhésion à l'ANT en adressant votre cotisation à l'Association Nationale des Turfistes. Nous vous adresserons en retour votre carte d'adhérent et un reçu pour votre cotisation. Et vous recevrez notre bulletin bimestriel, la *« Lettre aux adhérents »*, à chacune de ses parutions, c'est-à-dire tous les deux mois, le premier ou le deuxième lundi du mois (janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre). Vous pouvez y participer si vous êtes adhérent en nous adressant vos contributions, nous nous ferons un plaisir de les publier.

Pour vos amis turfistes qui pourraient être intéressés par l'ANT, vous pouvez leur donner cette page à remplir s'ils veulent s'inscrire.

Souligner ou encadrer le montant voulu ; chacun choisit librement le montant de sa cotisation :

* cotisation « adhérent » 10 euros

* cotisation « soutien » 20 euros 30 euros 40 euros 50 euros ou plus =

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :

ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour bénéficier de l'envoi par mail de la *Lettre aux adhérents*) :

Merci de noter à nouveau votre ADRESSE E-MAIL pour qu'il n'y ait pas d'erreur en cas d'écriture peu lisible :

Date et signature :

Cette feuille, complétée, signée et accompagnée d'un chèque, est à envoyer à l'adresse postale de l'Association :

ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES
3 rue Nungesser et Coli
94370 SUCY-EN-BRIE